

Tous les Champs sont obligatoires.

Nom : Prénom :

Né(e) le : à

Adresse :

Code postal : Ville :

Port : Fixe :

Email : Site Web :

N° Sirène ou Siret : Code APE/NAF :

Carte Pro N° _____ ED _____ Expire le __/__/_____

BP JEPS pêche de Loisir N° Année :.....

Centre de Formation :.....

UCC Mer : OUI / NON N°Année Centre de Formation.....

CS - SIL – BEATEP – Brevet Fédéral N°.....Année.....Lieu.....

Statut : Indépendant - SARL - SASU - EURL, Gérant - Salarié- (précisez S.V.P.):.....

Photocopie certificat médical de "non contre indication à l'encadrement et à la pratique de l'activité physique et sportive Pêche" (obligatoire), date de la visite :

Détails des cotisations 2017.

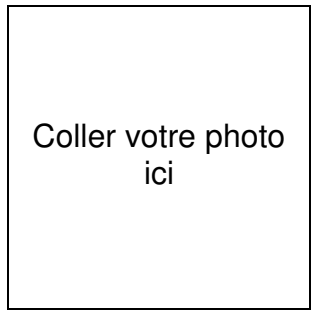
- Adhésion FFMPG 144€
- Protection juridique et individuelle accident, associative. 16€
(contrat associatif FFMPG de Générali souscrit chez le Cabinet SALA à Ambares 33440)
- Syndicat SFFMGP. (Cotisations : SFFMGP - 1€ ; UNSA 3S - 6€ ; ADAPS - 1€) 8€
- Responsabilité Civile Professionnelle AXA PLEIADE. 60€

NB : Seuls les adhérents au SFFMGP peuvent bénéficier du tarif préférentiel de cette assurance contractée individuellement auprès de l'UNSA 3S par le SFFMGP.

MONTANT TOTAL ADHESION 2017: (cochez la case de la formule choisie)

- Sans RC professionnelle : 160€
- Sans RC professionnelle avec syndicat : 168€
- Avec RC professionnelle : 228€

En date du : Signature précédée de « Lu et approuvé » :



INFORMATIONS IMPORTANTES

**Pour les demandes d'adhésion pour les périodes
du 16 au 31 MAI inclus et du 10 AU 22 JUIN inclus.**

En l'absence du Trésorier sur les périodes précitées :

- Toutes les demandes d'adhésion doivent être envoyées au Secrétaire de la FFMGP :

- Soit par courrier à l'adresse suivante :

M. Patrick VALDIVIA, 08 galerie Cassanyes 66140 Canet en Roussillon.

- Soit par mail à secretaireffmgp@gmail.com

Tous les règlements pendant ces périodes devront être adressés pour dépôt en banque au Président Robert Bouloc à l'adresse suivante :

M. Robert Bouloc, 10 rue du Terme Rouge 34570 Pignan.

Pour les adhésions en dehors de ces dates (du 16 au 31 Mai inclus et du 10 au 22 Juin 2017 inclus), vous enverrez le règlement chez le trésorier à l'adresse suivante :

M. Alain Brigas, 32 Avenue Gambetta 47500 Fumel.

Pour la 1^{ère} inscription

- Bulletin d'adhésion F.F.M.G.P rempli, signé et daté.

- 1 photo d'identité (2,5cm x 3,5 cm) ;

Photocopies de vos :

- Carte Professionnelle à jour.

- Déclaration de début d'activités (URSSAF, attestation employeur, K BIS...).

- Diplômes (BPJEPS et U.C.C, SIL, BEATEP, Brevet fédéral, CS) ;

- Certificat médical de moins d'une année.

Le règlement du montant de l'adhésion doit être à l'ordre de la F.F.M.G.P.

Nota :

- Seul le montant de l'adhésion à la F.F.M.G.P est conservé par la F.F.M.G.P.

- Les autres cotisations aux adhésions "Assurances et Syndicats", sont reversées et ventilées aux S.F.F.M.G.P, UNSA 3S, ADAPS.